

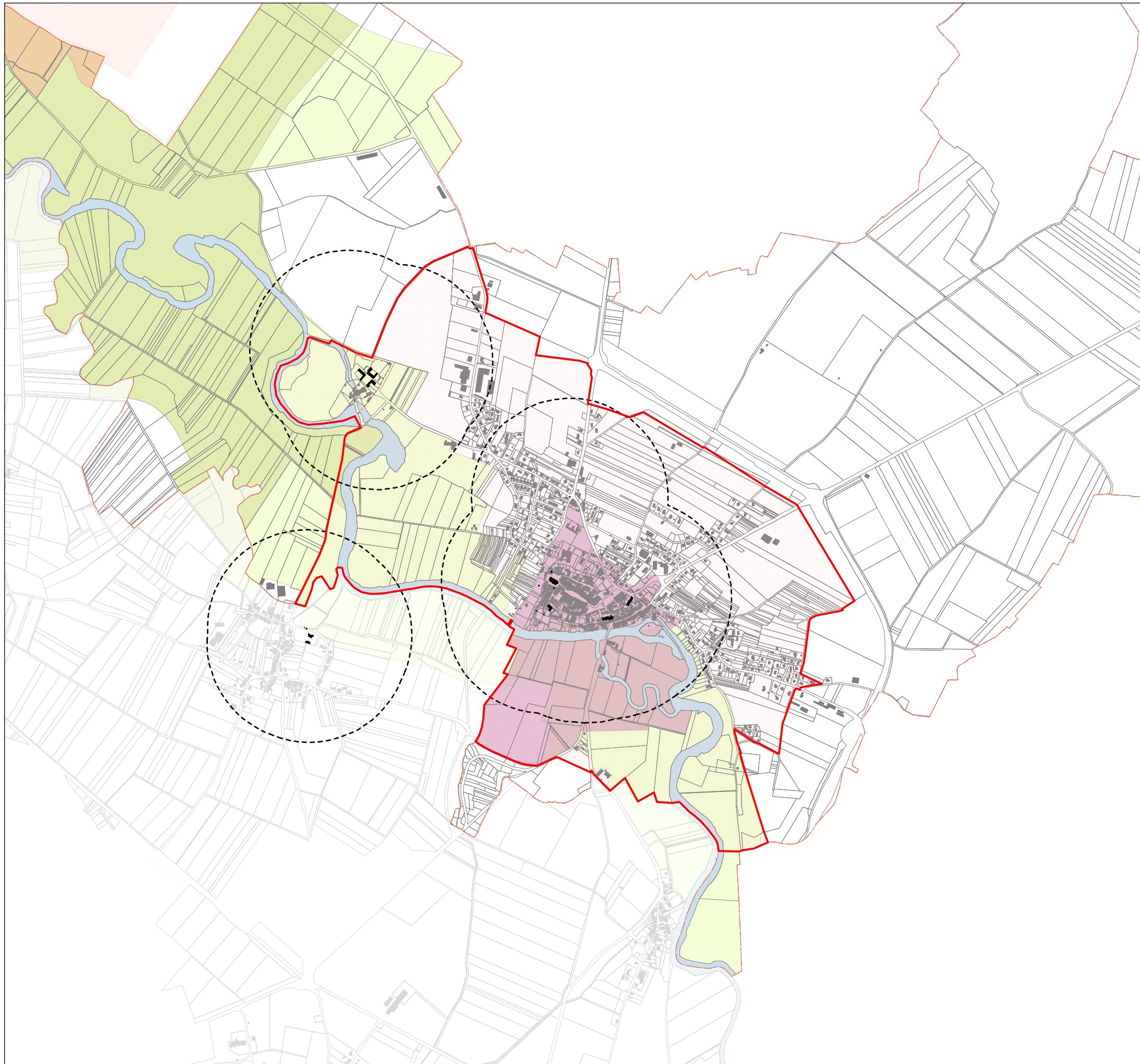


**Site Patrimonial Remarquable de Pesmes**

CARTOGRAPHIE RÉGLEMENTAIRE

**Carnet de plans détaillés**

avril 2018



**LÉGENDE**

--- Limite communale

**EMPRISE ET LIMITE RÉGLEMENTAIRE DU SPR**

— Périmètre du SPR

Emprise du SPR

**AUTRES PROTECTIONS**

■ Édifice classé ou inscrit MH

○ Périmètre de protection de 500 m des MH

Emprise ex Site Inscrit du village de Pesmes et de la vallée de l'Ognon (20 novembre 1968)

**SITES NATURELS**

ZNIEFF de type I

ZNIEFF de type II

Site Natura 2000

**SPR de PESMES**

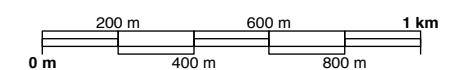
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

**PÉRIMÈTRE DU SPR**

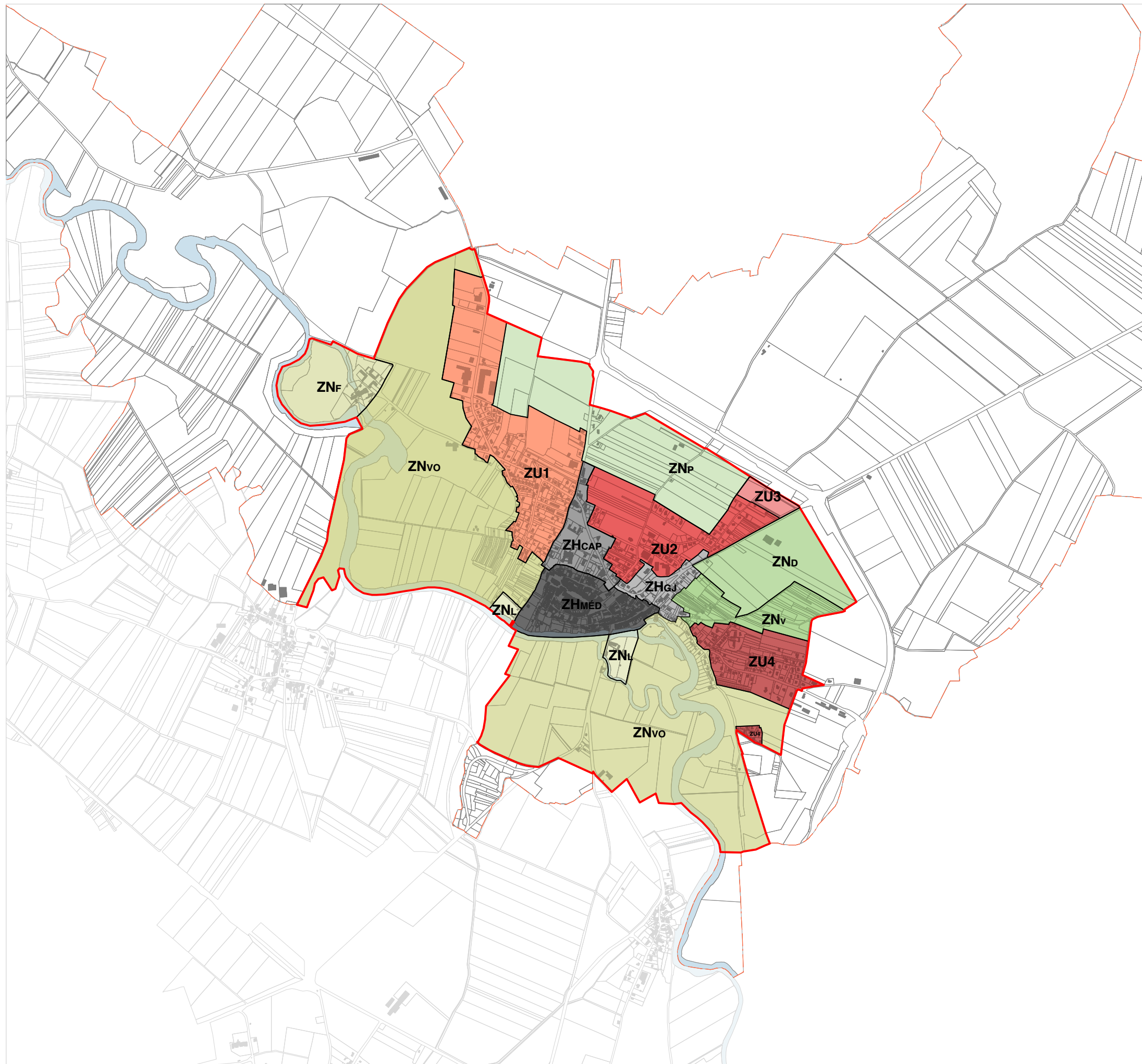
**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
 Tél +33 (0)3 84 31 27 99  
 www.quirrotassociés.com  
 quirrot.associés@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
 architecte du Patrimoine

1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 Tél +33 (0)6 89 98 94 82  
 drubigny.architecte@orange.fr







## LÉGENDE

### EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

### ZONES À DOMINANTE BÂTIE

- ZHMÉD** Bâti historique inclus dans l'enceinte médiévale
- ZHCAP** Bâti de faubourg historique quartier des Capucins
- ZHGJ** Bâti de faubourg historique quartier du Grand Jardin
- ZU1** Zone d'extension urbaine comprise entre les routes de Gray et de Broye
- ZU2** Zone d'extension urbaine du plateau
- ZU3** Zone d'extension réservée aux activités commerciales
- ZU4** Zone d'extension urbaine route de Malans et quartier du Theuriot

### ZONES À DOMINANTE NATURELLE

- ZNvo** Vallée de l'Ognon
- ZNF** Île des Forges
- ZNL** Le Pasquier & La Colombière (loisirs)
- ZNv** Vergers et chenevières de Glanot
- ZNd** Zone agricole de La Dame Jacques
- ZNP** Le plateau

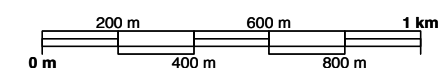
# SPR de PESMES

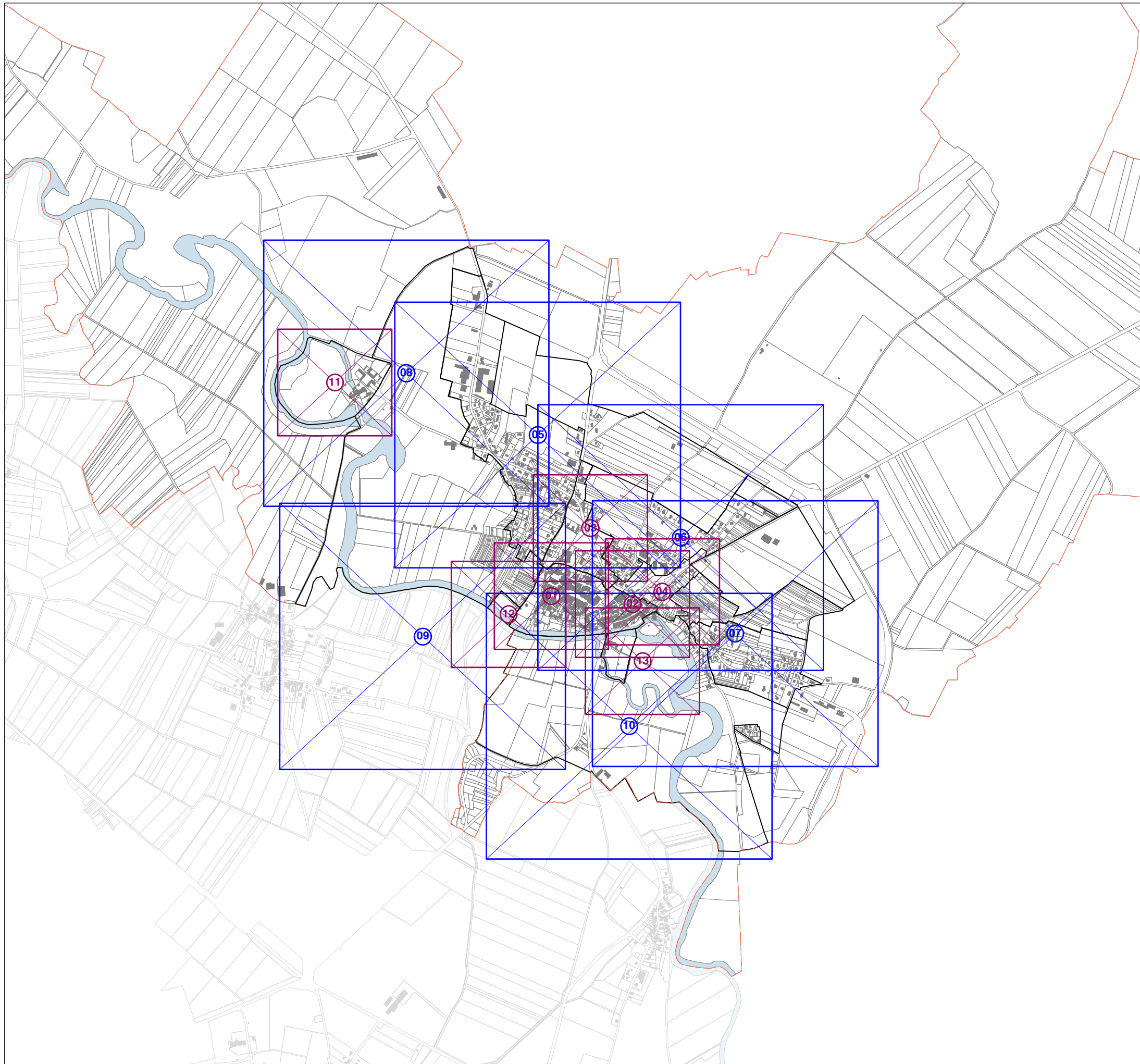
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

## PLAN DE ZONAGE


**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
 Tél +33 (0)3 84 31 27 99  
 www.quirassociés.com  
 quirassociés@orange.fr


**Fabien Drubigny**  
 architecte du Patrimoine  
 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 Tél +33 (0)6 89 98 94 82  
 drubigny.architecte@orange.fr





### LÉGENDE

 Périmètre du SPR

 Limites zonage

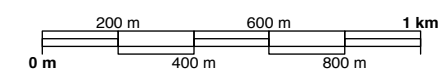
-  01 Centre historique ouest - Bourg neuf éch. 1/2000
-  02 Centre historique est - Bourg castral éch. 1/2000
-  03 Quartier des Capucins éch. 1/2000
-  04 Grands jardins éch. 1/5000
-  05 Route de Gray - Côteau ouest éch. 1/5000
-  06 Route de Chaumerenne - Plateau éch. 1/5000
-  07 Route de Malans - Côteau est éch. 1/5000
-  08 Chemin des Forges éch. 1/5000
-  09 Ognon aval éch. 1/5000
-  10 Ognon amont éch. 1/5000
-  11 Île des Forges éch. 1/2000
-  12 Le Pasquier éch. 1/2000
-  13 Colombière et île de la Sauvageonne éch. 1/2000

# SPR de PESMES

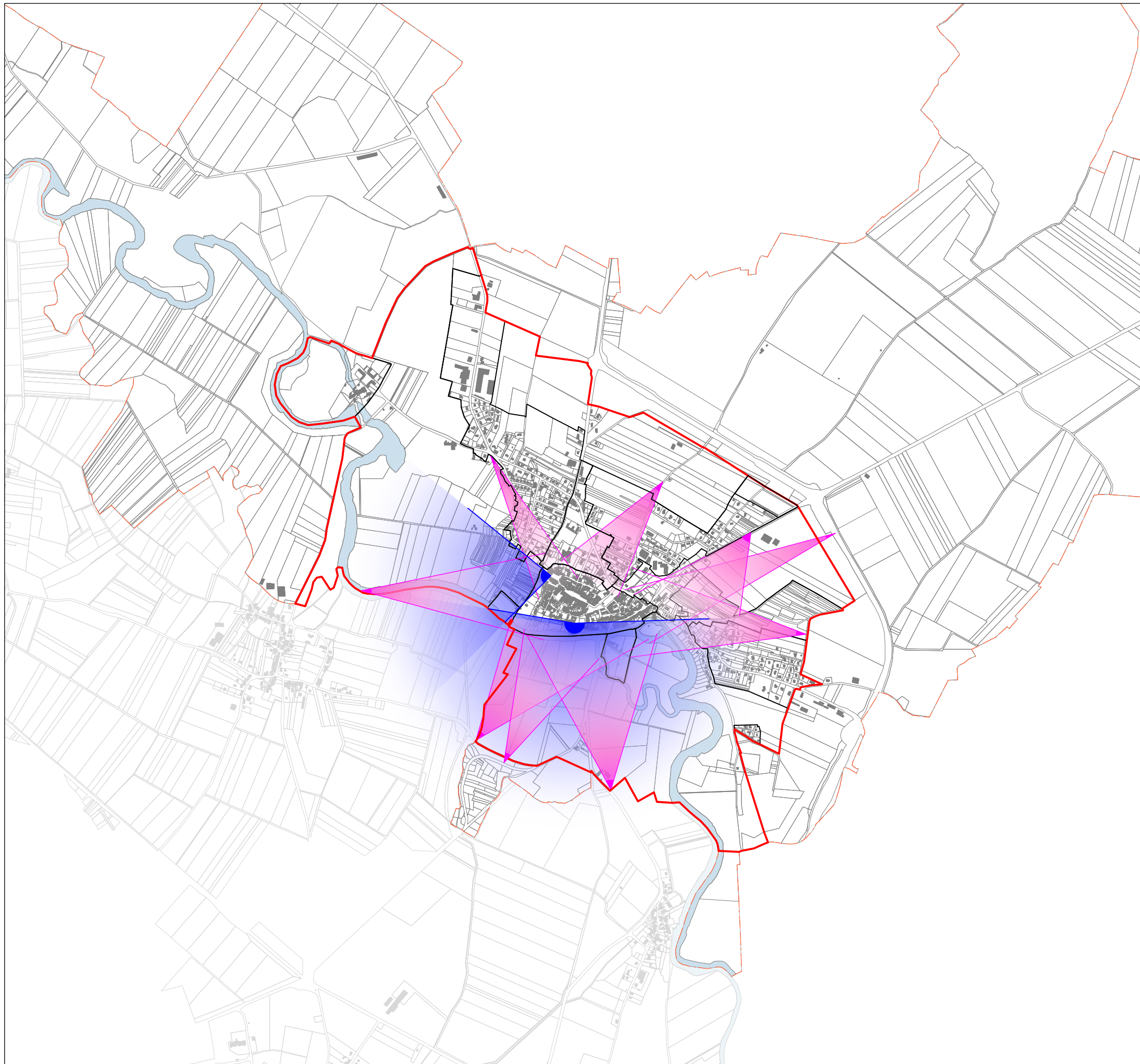
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

## PLAN DE SECTEURS

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES **Fabien Drubigny** 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 Tél +33 (0)3 84 31 27 99 architecte du Patrimoine Tél +33 (0)6 89 98 94 82  
 www.quirrotassociés.com drubigny.architecte@orange.fr










**LÉGENDE**


**EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**

 Périmètre du SPR

 Limites zonage

**CÔNES DE VUES À PROTÉGER**

 Vues depuis le centre historique de Pesmes

 Vues en direction du centre historique de Pesmes

**SPR de PESMES**

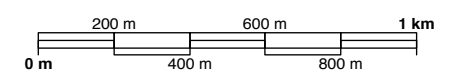
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

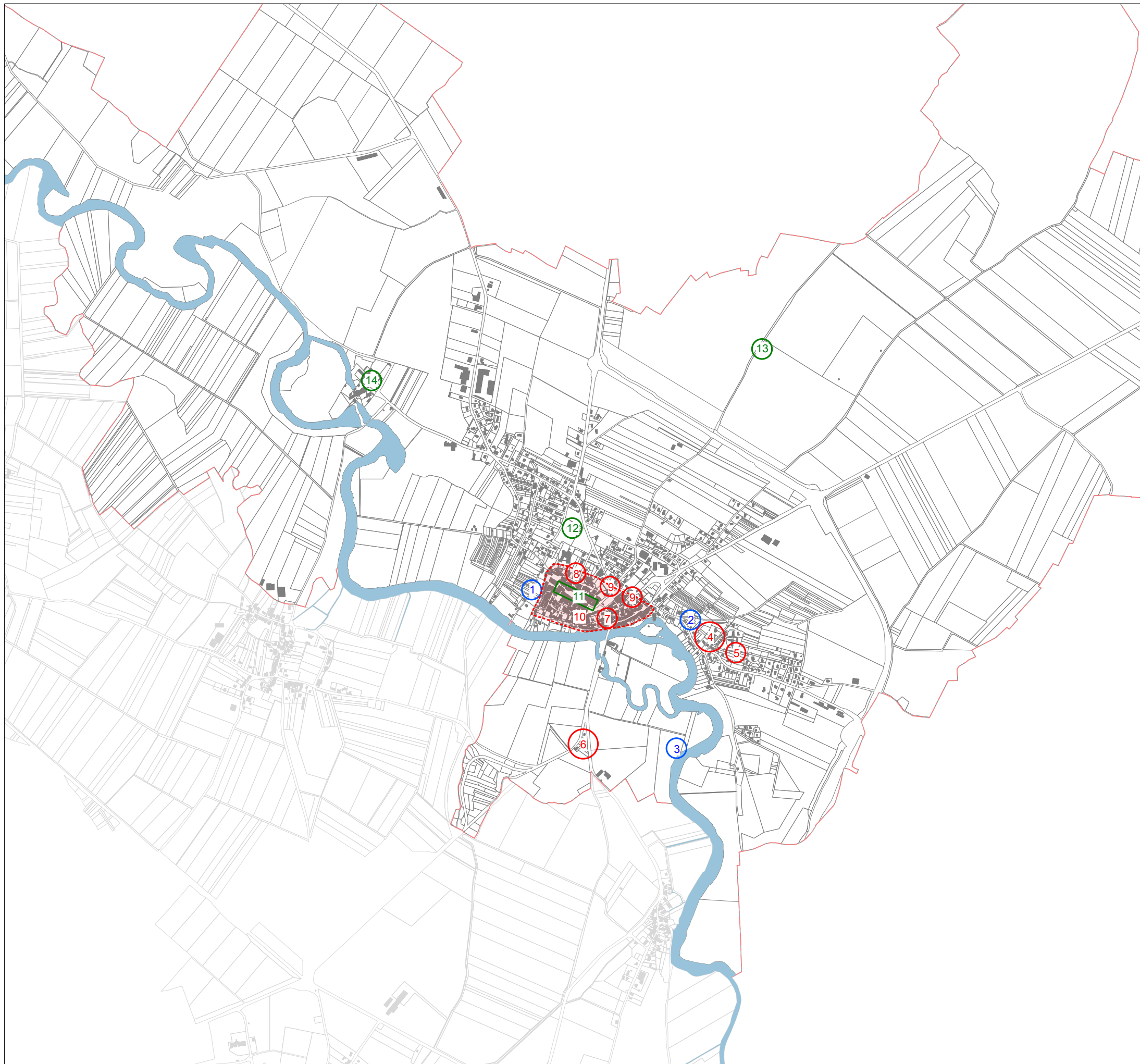
**CÔNES DE VUES ET DE VISION**

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
 Tél: +33 (0)3 84 31 27 09  
 www.quirotassociés.com  
 quirot.associés@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
 architecte du Patrimoine

1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 Tél: +33 (0)3 80 96 94 62  
 drubigny.architecte@orange.fr





**LÉGENDE**

- SECTEURS DE VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES ANTIQUES
  - 1- Villa gallo-romaine avec hypocauste
  - 2 - Atelier de terre-cuite du Haut-Empire
  - 3 - Voie gallo-romaine
  
- SECTEURS DE VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES MÉDIÉVAUX
  - 4 et 5 - Sentier du Glanot : vestiges d'habitat médiéval (fosse, trous de poteaux)
  - 6 - Léproserie - église de Tombe
  - 7 - Château
  - 8 et 9 - Remparts
  - 10 - Ensemble des espaces fortifiés
  
- SECTEURS DE VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES MODERNES
  - 11 - Grande rue
  - 12 - Couvent des Capucins
  - 13 - Tuileries
  - 14 - Forges

**SPR de PESMES**

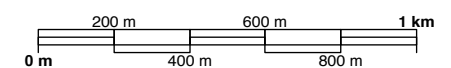
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

**ZONAGE ARCHÉOLOGIQUE**

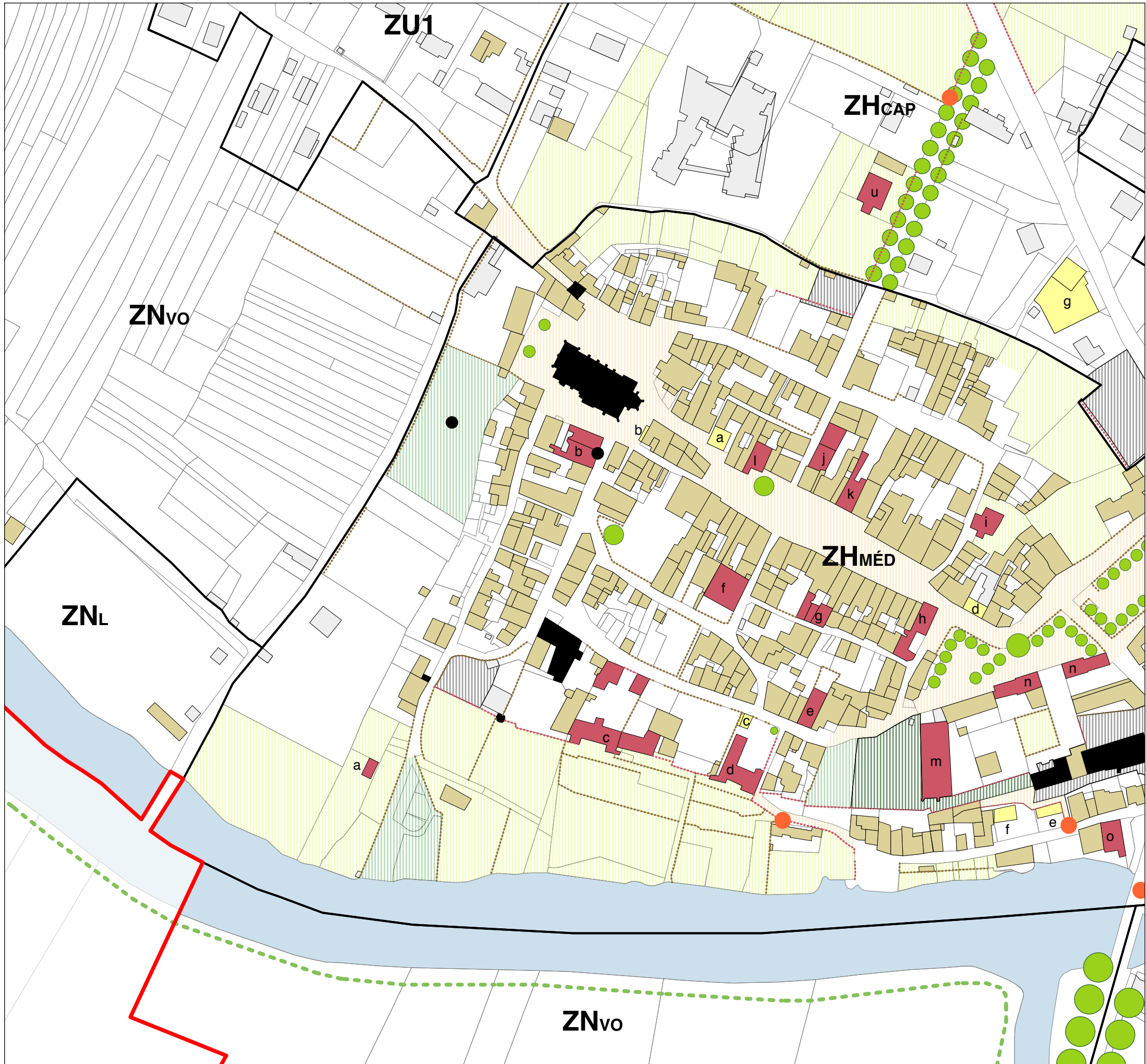
**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
 Tél. +33 (0)3 84 31 27 99  
 www.quirrotassociés.com  
 quirrot.associés@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
 architecte du Patrimoine

1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 Tél. +33 (0)6 89 96 94 82  
 drubigny.architecte@orange.fr







**LÉGENDE**

**EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

**RÉGLEMENTATION**

**Édifices**

- Édifices classés ou inscrits MH.
- Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

**Remparts, murs, clôtures**

- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

**Ensembles urbains et paysagers**

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

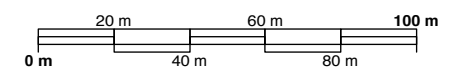
**SPR de PESMES**

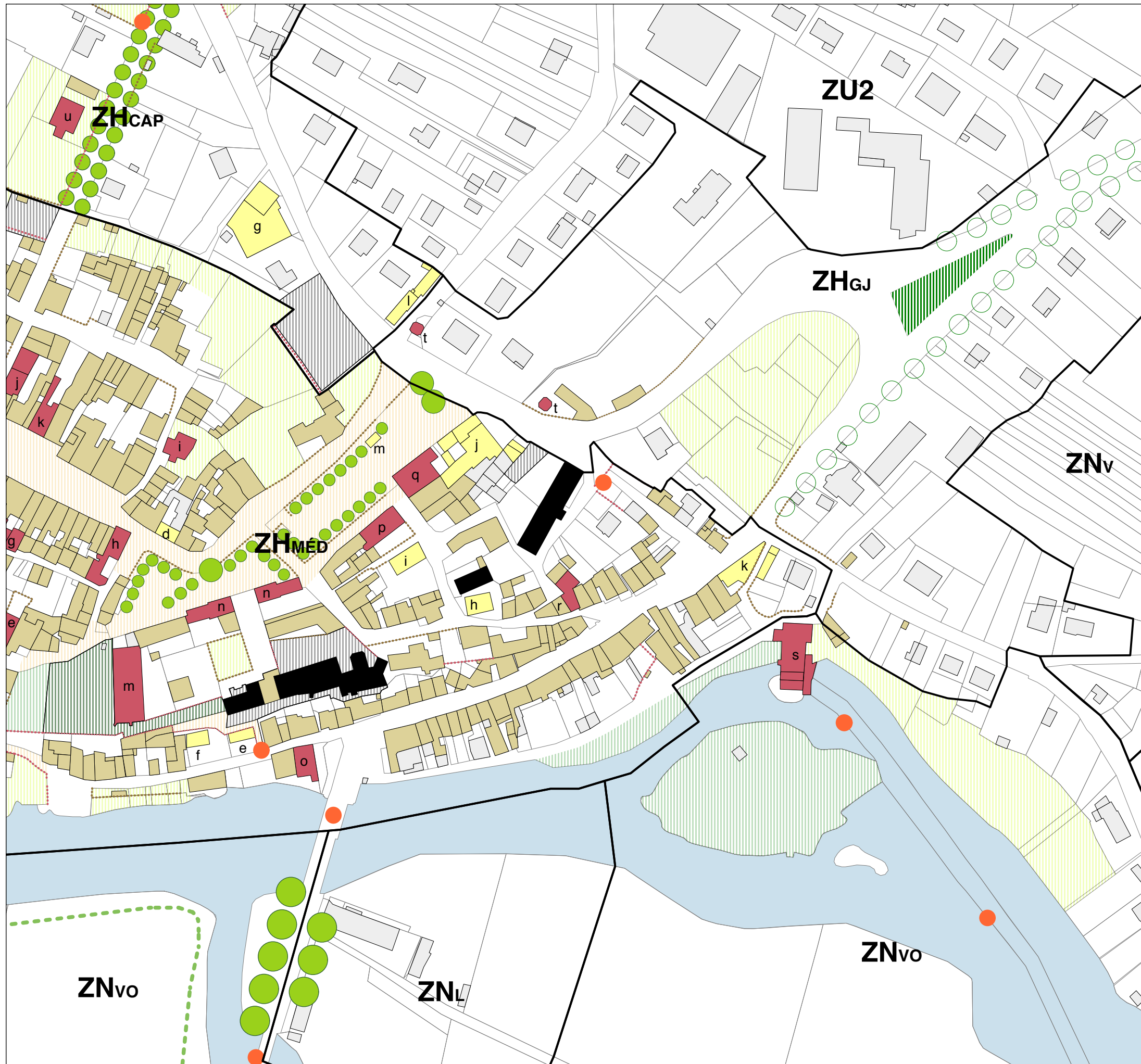
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

**01 - CENTRE HISTORIQUE  
BOURG NEUF**

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
Tél +33 (0)3 84 31 27 99  
www.quirrotassociés.com  
quirrot.associés@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
architecte du Patrimoine  
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
Tél +33 (0)6 89 98 94 82  
drubigny.architecte@orange.fr





### LÉGENDE

#### EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

#### RÉGLEMENTATION

##### Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

##### Remparts, murs, clôtures

- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

##### Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- Alignement d'arbres à restituer.

# SPR de PESMES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

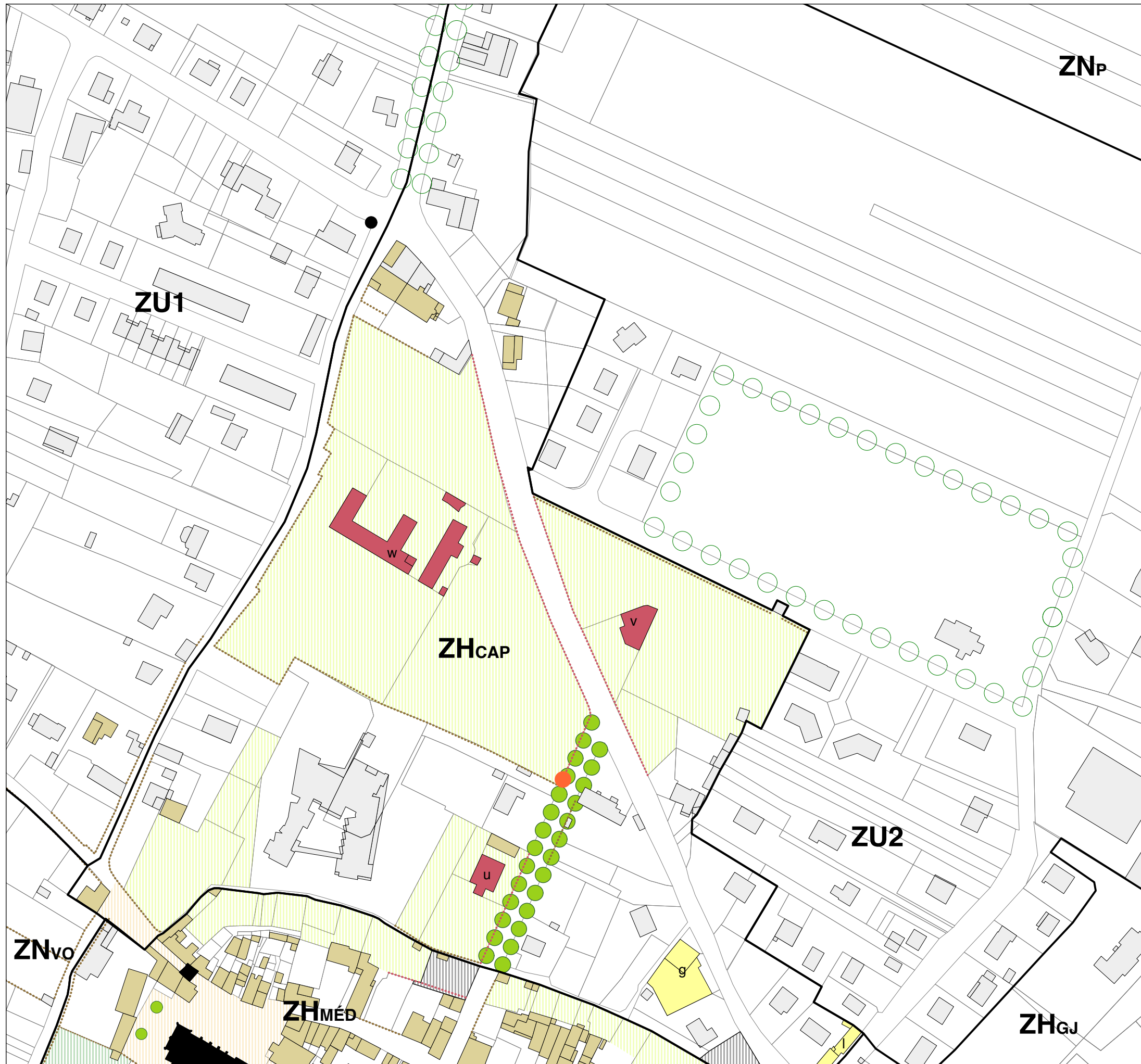
## 02 - CENTRE HISTORIQUE BOURG CASTRAL

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
Tel +33 (0)3 84 31 27 99  
www.quiratassociés.com  
quirat.associés@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
architecte du Patrimoine  
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
Tel +33 (0)6 89 98 94 82  
drubigny.architecte@orange.fr







## LÉGENDE

### EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

### RÉGLEMENTATION

#### Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

#### Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

#### Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

# SPR de PESMES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

03 - QUARTIER DES CAPUCINS

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
 Tél. +33 (0)3 84 31 27 99  
 www.quirotassociés.com  
 quirot.associés@orange.fr

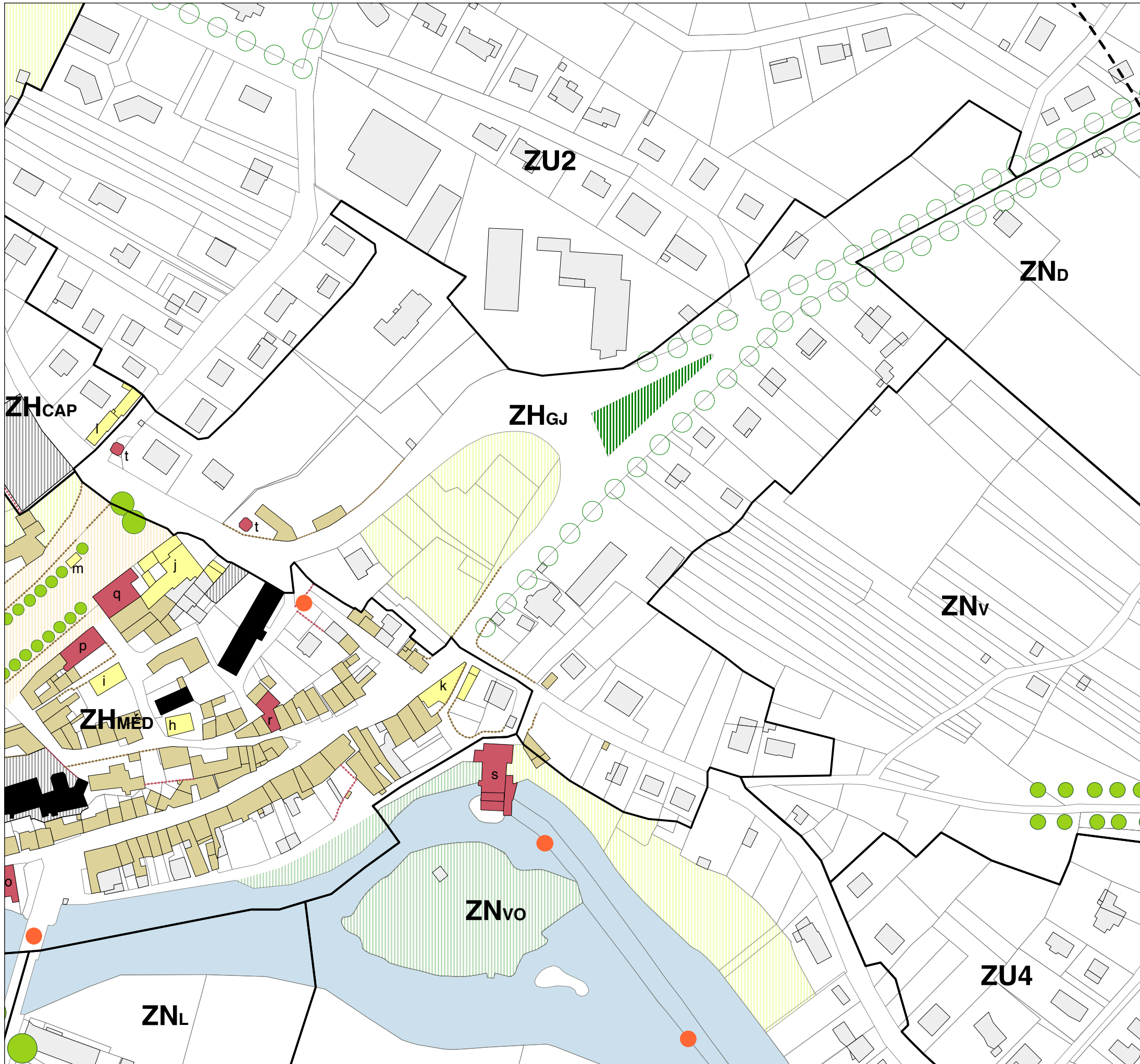
**Fabien Drubigny**  
 architecte du Patrimoine

1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 Tél. +33 (0)6 89 98 94 82  
 drubigny.architecte@orange.fr



c

b



### LÉGENDE

#### EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

#### RÉGLEMENTATION

##### Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

##### Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

##### Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

# SPR de PSMES

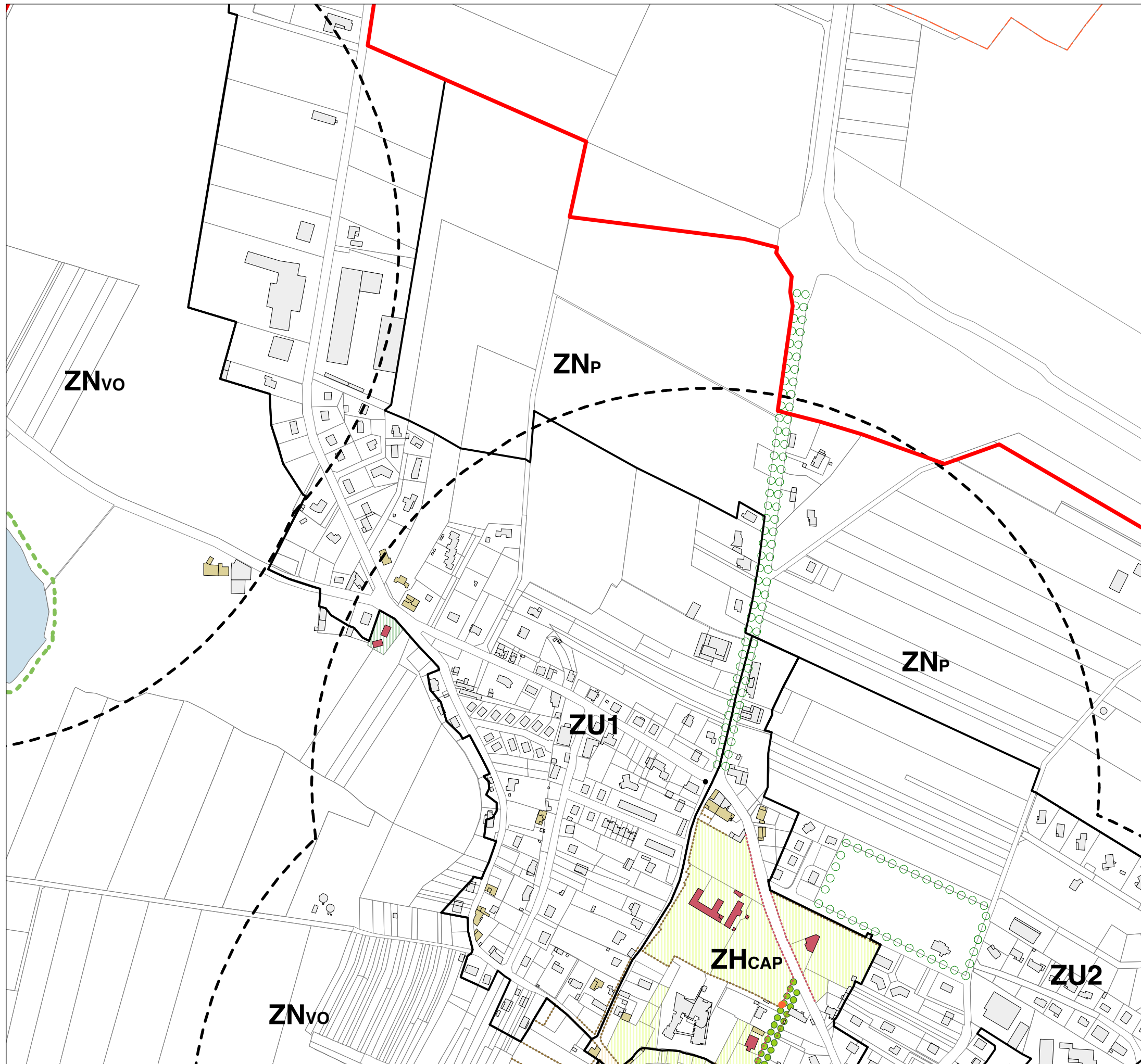
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

04 - GRANDS JARDINS

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES **Fabien Drubigny** architecte du Patrimoine  
 Tél. +33 (0)3 84 31 27 99 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 www.quirotassociés.com Tél. +33 (0)6 89 98 94 82  
 quirot.associés@orange.fr drubigny.architecte@orange.fr







## LÉGENDE

### EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

### RÉGLEMENTATION

#### Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

#### Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

#### Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- Alignement d'arbres à restituer.

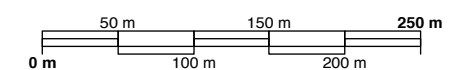
# SPR de PSMES

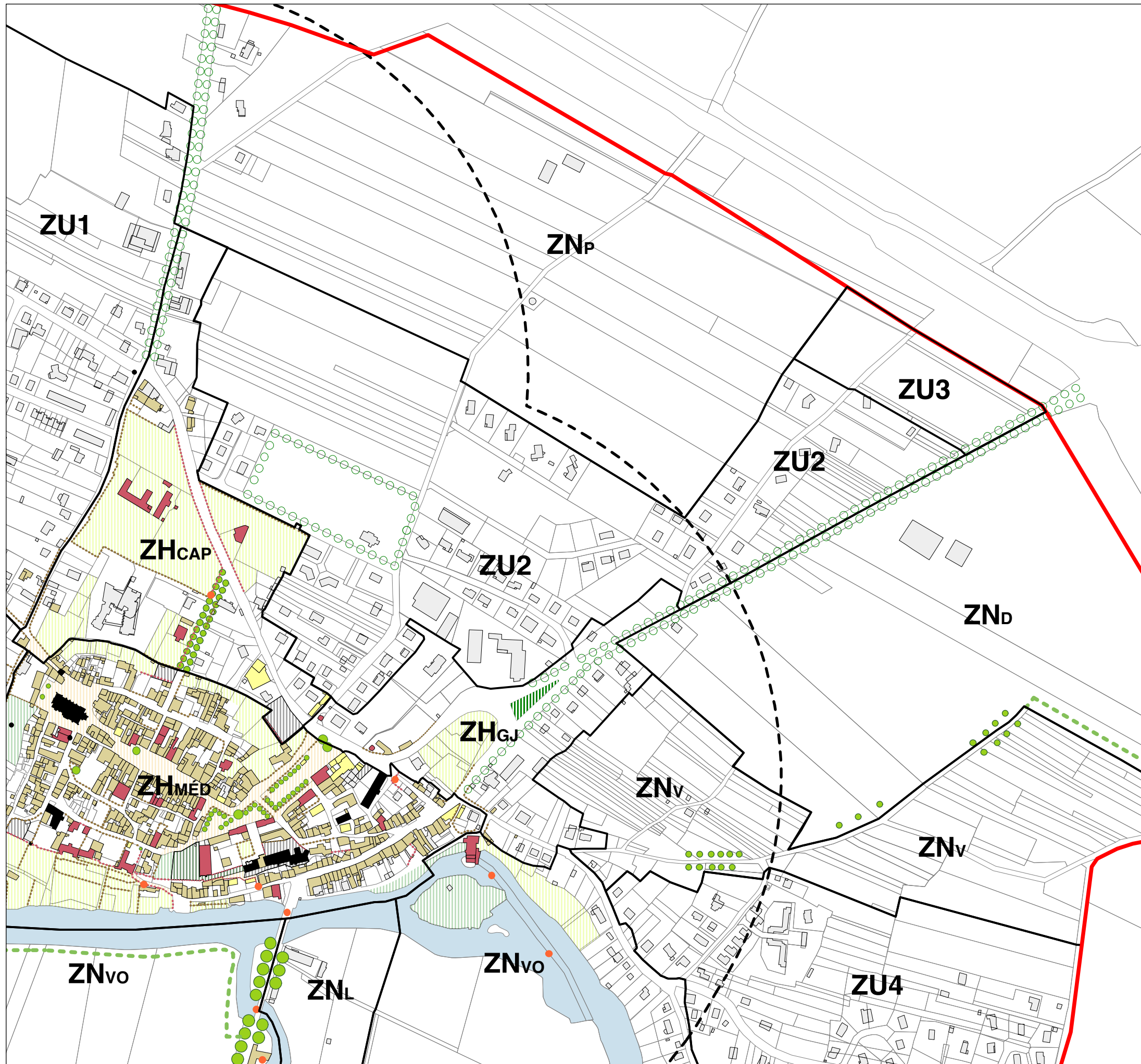
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

05 - ROUTE DE GRAY  
CÔTEAU OUEST

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
Tél. +33 (0)3 84 31 27 99  
www.quirrotassociés.com  
quirrot.associés@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
architecte du Patrimoine  
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
Tél. +33 (0)6 89 98 94 82  
drubigny.architecte@orange.fr





## LÉGENDE

### EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

### RÉGLEMENTATION

#### Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

#### Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

#### Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- Alignement d'arbres à restituer.

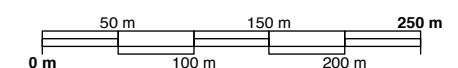
# SPR de PSMES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

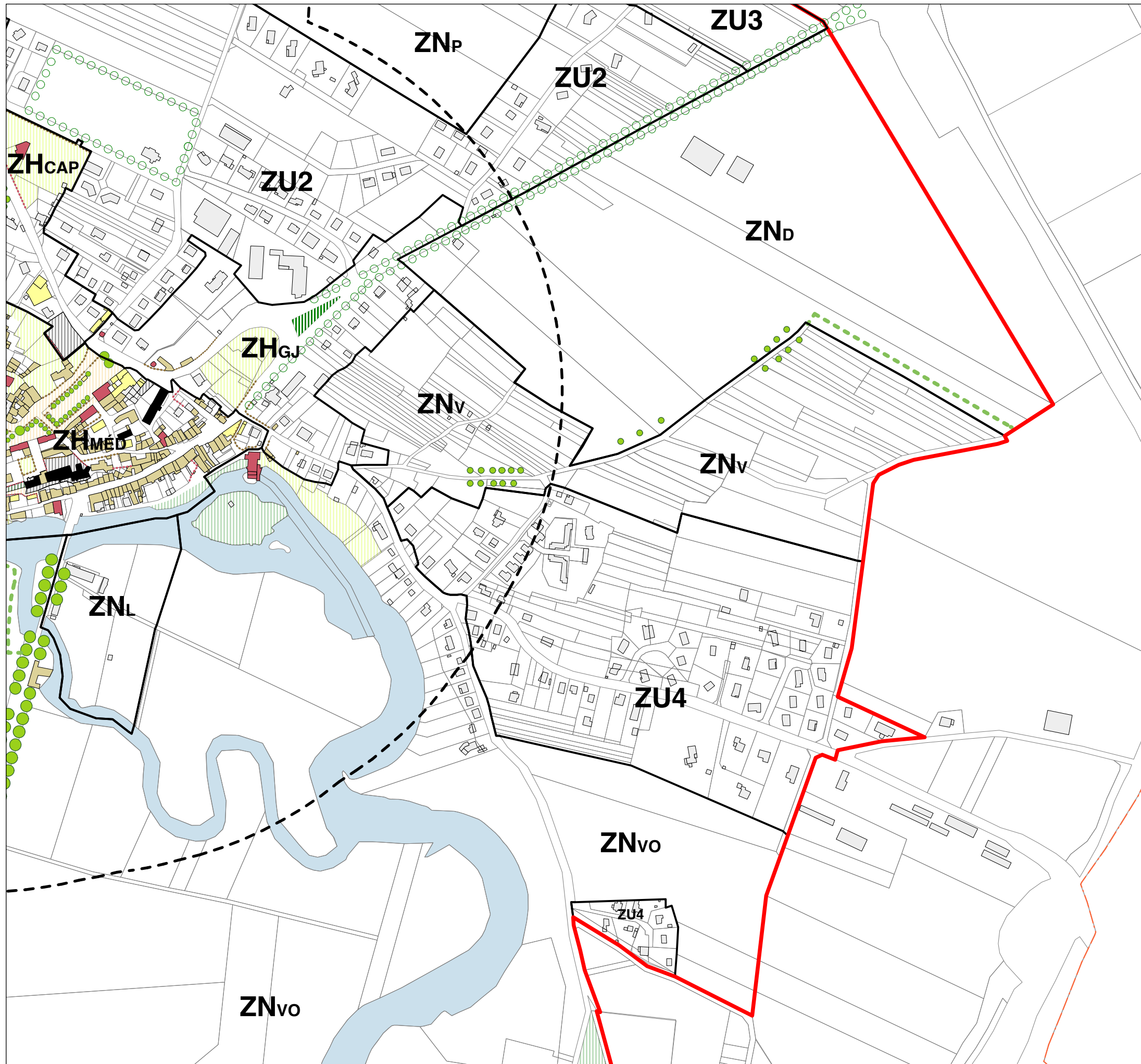
06 - ROUTE DE CHAUMERCENNE  
PLATEAU

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
Tel +33 (0)3 84 31 27 99  
www.quiratassociés.com  
quirat.associés@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
architecte du Patrimoine  
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
Tel +33 (0)6 89 98 94 82  
drubigny.architecte@orange.fr







### LÉGENDE

#### EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périimètre du SPR
- Limites zonage

#### RÉGLEMENTATION

##### Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

##### Remparts, murs, clôtures

- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

##### Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- Alignement d'arbres à restituer.

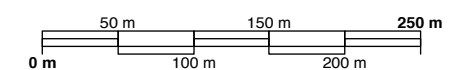
## SPR de PSMES

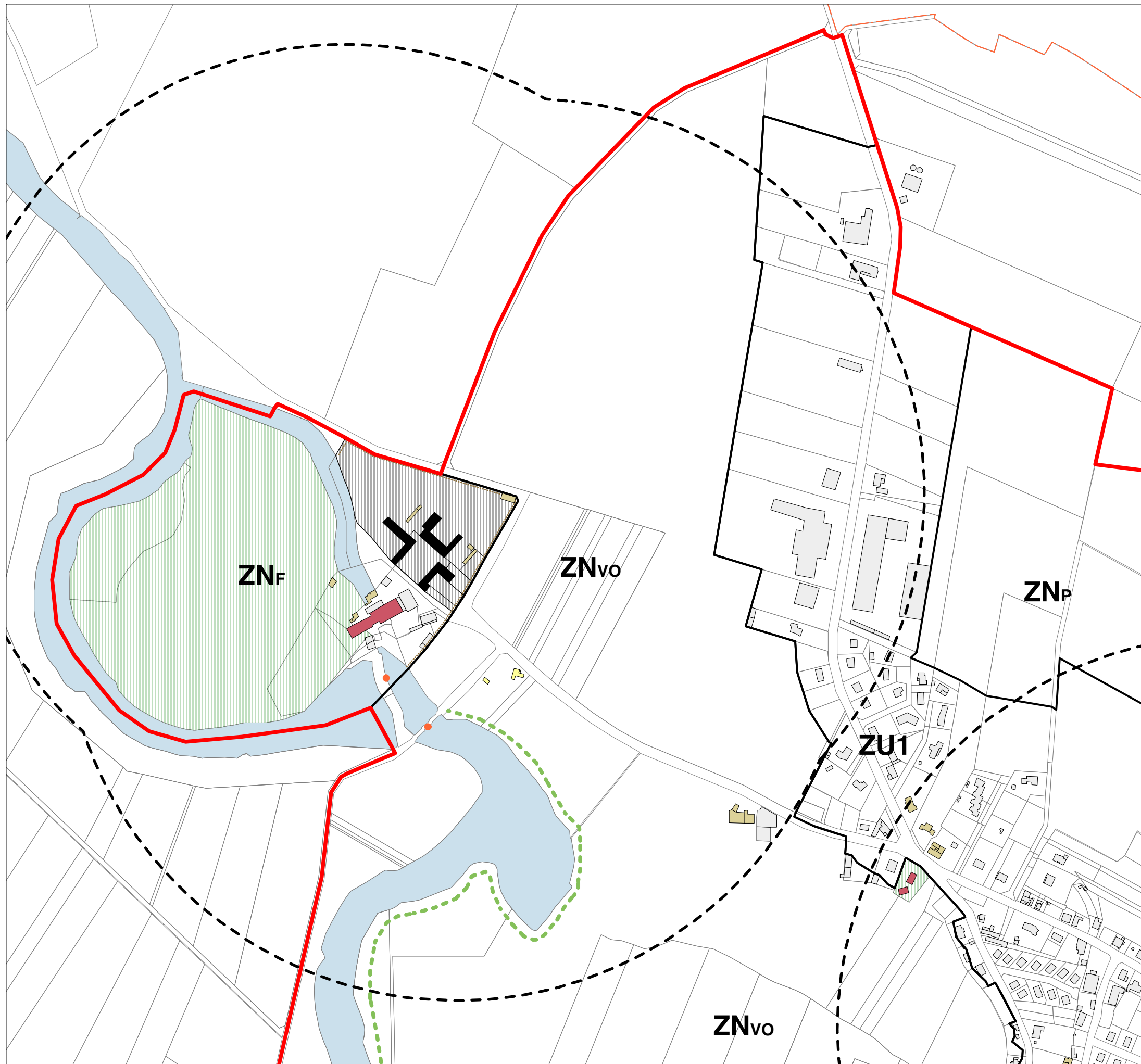
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

07 - ROUTE DE MALANS  
CÔTEAU EST

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
Tél +33 (0)3 84 31 27 99  
www.quirrotassociés.com  
quirrot.associés@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
architecte du Patrimoine  
1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
Tél +33 (0)6 89 98 94 82  
drubigny.architecte@orange.fr





**LÉGENDE**

**EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

**RÉGLEMENTATION**

**Édifices**

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

**Remparts, murs, clôtures**

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

**Ensembles urbains et paysagers**

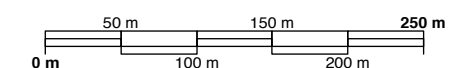
- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- Alignement d'arbres à restituer.

**SPR de PESMES**

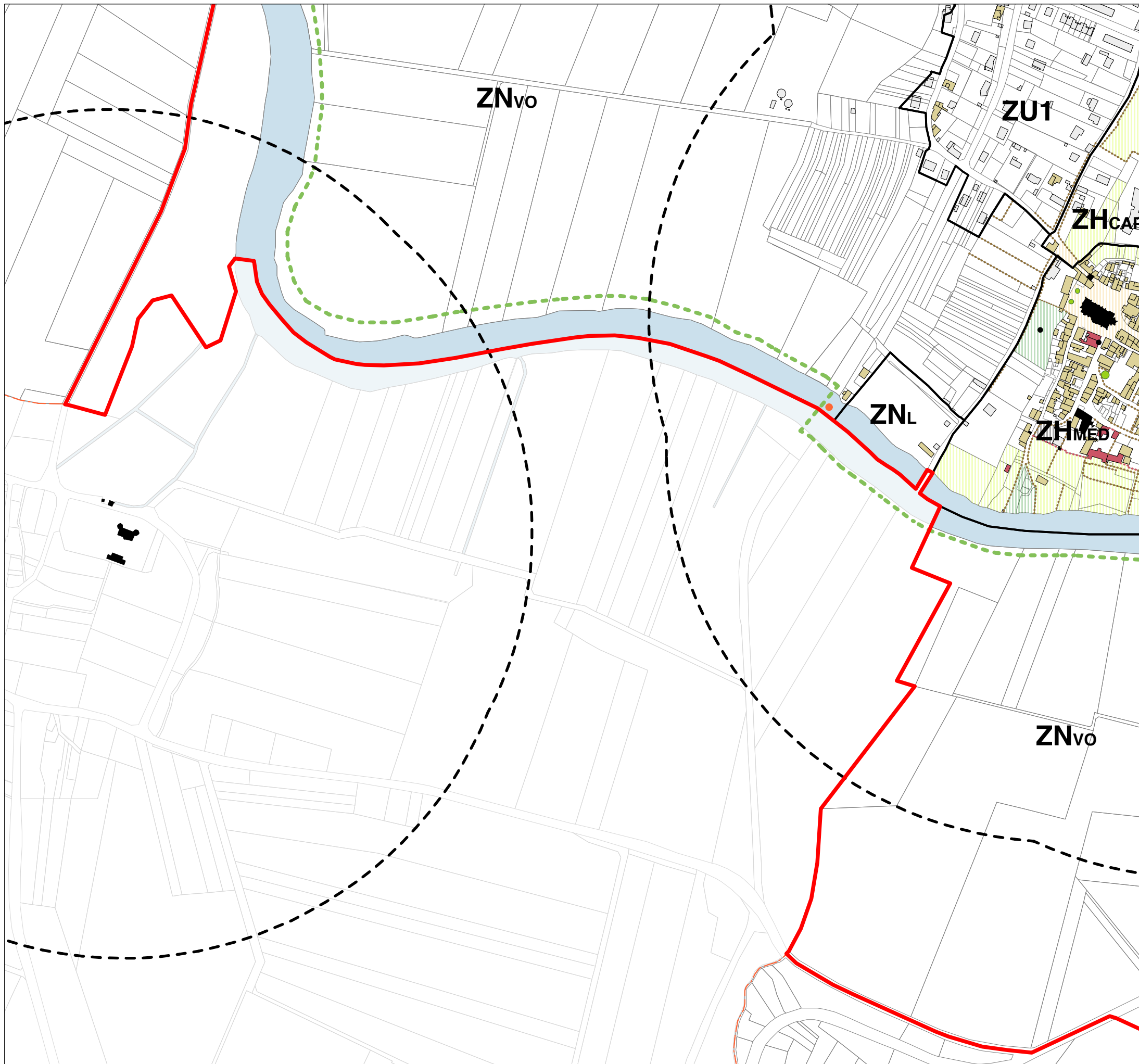
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

**08 - CHEMIN DES FORGES**

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES **Fabien Drubigny** 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 Tél. +33 (0)3 84 31 27 99 www.quiriassociés.com architecte du Patrimoine Tél. +33 (0)6 89 98 94 82 drubigny.architecte@orange.fr  
 quirassociés@orange.fr







### LÉGENDE

#### EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

#### RÉGLEMENTATION

##### Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

##### Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

##### Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

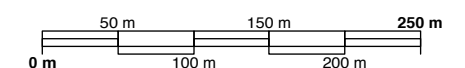
# SPR de PESMES

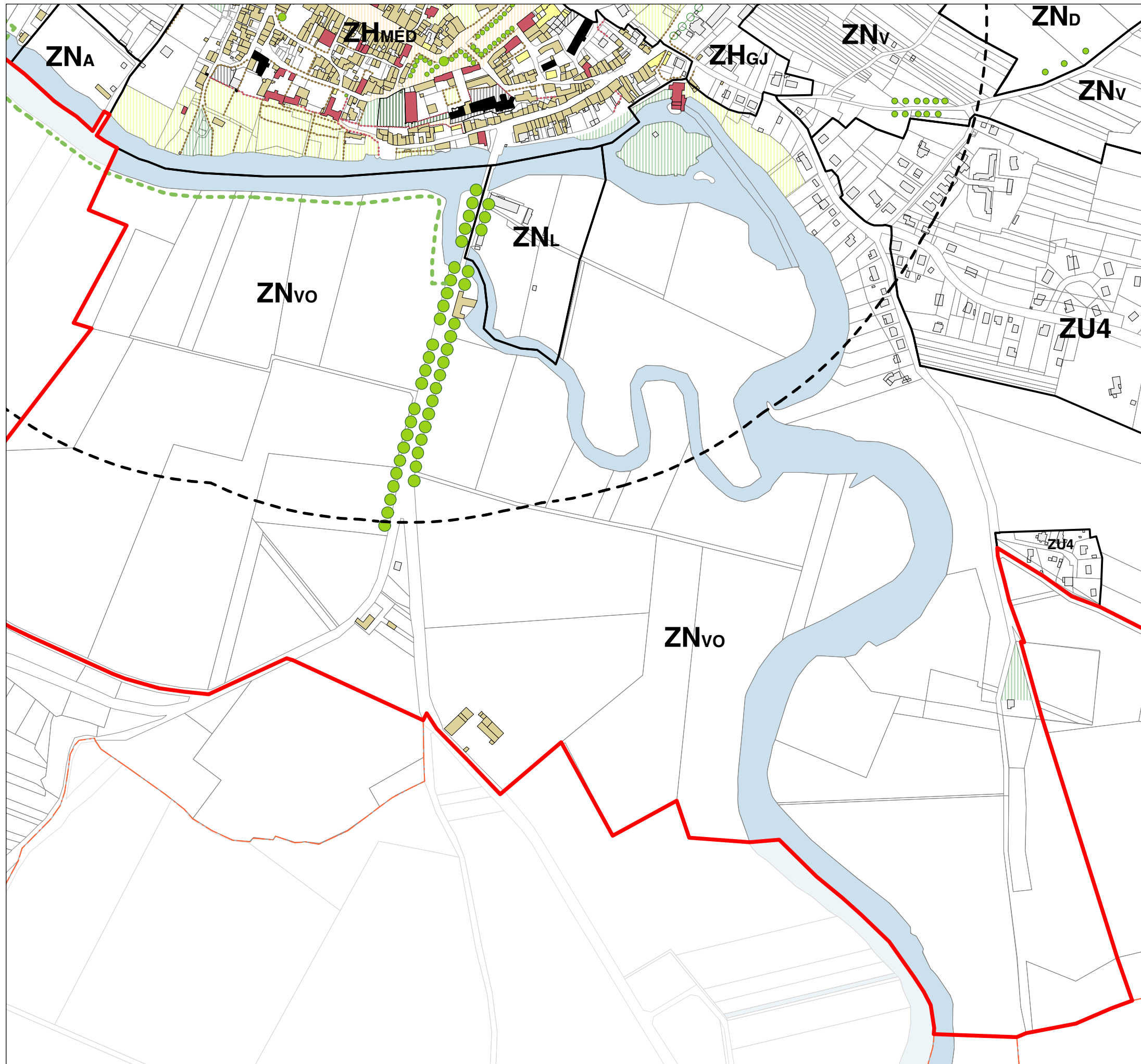
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

09 - OGNON AVAL

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
 Tél +33 (0)3 84 31 27 99  
 www.quirrotassociés.com  
 quirrot.associés@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
 architecte du Patrimoine  
 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 Tél +33 (0)6 89 98 94 82  
 drubigny.architecte@orange.fr





## LÉGENDE

### EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

### RÉGLEMENTATION

#### Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

#### Remparts, murs, clôtures

- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- - - - - Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

#### Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- Alignement d'arbres à restituer.

# SPR de PESMES

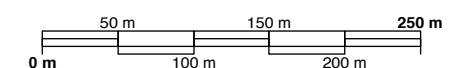
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

10 - OGNON AMONT

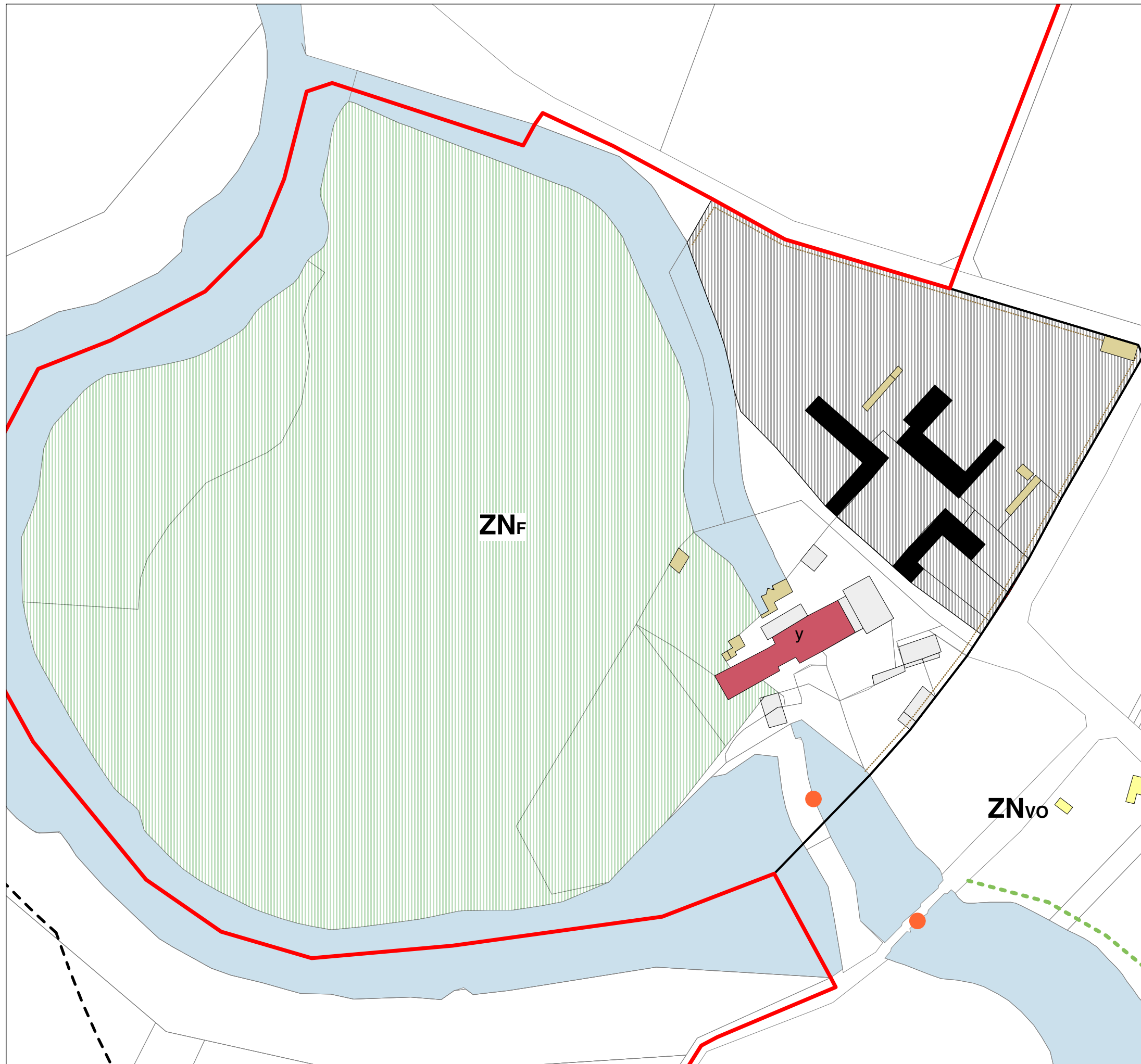
**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
 Tél +33 (0)3 84 31 27 99  
 www.quirrotassociés.com  
 quirrot.associés@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
 architecte du Patrimoine

1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 Tél +33 (0)6 89 98 94 82  
 drubigny.architecte@orange.fr







## LÉGENDE

### EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

### RÉGLEMENTATION

#### Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

#### Remparts, murs, clôtures

- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

#### Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- Alignement d'arbres à restituer.

# SPR de PESMES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

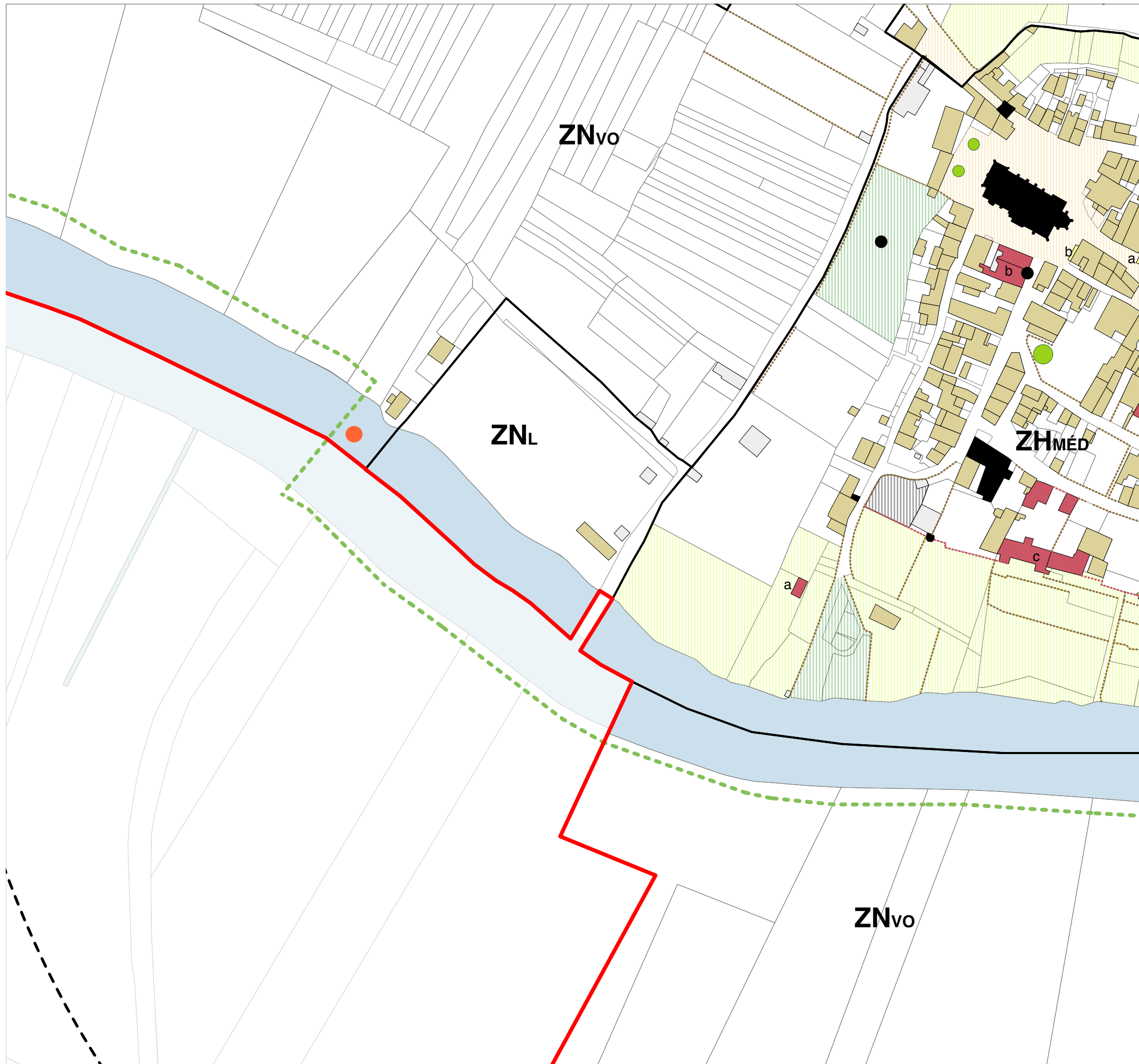
11 - ÎLE DES FORGES

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
 Tél. +33 (0)3 84 31 27 99  
 www.quirotsocietes.com  
 quirotsocietes@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
 architecte du Patrimoine

1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 Tél. +33 (0)6 89 98 94 82  
 drubigny.architecte@orange.fr





**LÉGENDE**

**EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

**RÉGLEMENTATION**

**Édifices**

- Édifices classés ou inscrits MH.
- a Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- a Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

**Remparts, murs, clôtures**

- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

**Ensembles urbains et paysagers**

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

# SPR de PESMES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

12 - LE PASQUIER

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
 Tél +33 (0)3 84 31 27 99  
 www.quirrotassociés.com  
 quirrot.associés@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
 architecte du Patrimoine  
 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 Tél +33 (0)6 89 98 94 82  
 drubigny.architecte@orange.fr





## LÉGENDE

### EMPRISE ET ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Périmètre du SPR
- Limites zonage

### RÉGLEMENTATION

#### Édifices

- Édifices classés ou inscrits MH.
- Édifices majeurs faisant l'objet de fiches de prescriptions particulières en vu de leur restauration ou de leur restitution.
- Édifices d'accompagnement dont les façades et toitures sont à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Édifices en rupture avec l'environnement urbain dont les façades et toitures sont à modifier.
- Petit patrimoine et éléments architecturaux particuliers

#### Remparts, murs, clôtures

- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation, la restauration ou la restitution est demandée.
- Mur de rempart ou de clôture dont la conservation est demandée. Modifications possibles sous conditions.

#### Ensembles urbains et paysagers

- Espace urbain majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager public majeur à conserver ou valoriser
- Espace paysager privé majeur à conserver. Modifications possibles sous conditions.
- Parcelle faisant l'objet d'une protection MH.
- Alignement d'arbres remarquable à conserver et restaurer.
- ○ ○ Alignement d'arbres à restituer.

# SPR de PESMES

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

13 - COLOMBIÈRE & ÎLE DE LA SAUVAGEONNE

**BQ+A** 16, rue des Châteaux - 70140 PESMES  
 Tél. +33 (0)3 84 31 27 99  
 www.quirrotassociés.com  
 quirrot.associés@orange.fr

**Fabien Drubigny**  
 architecte du Patrimoine  
 1, rue du Château - 21120 VILLEY-SUR-TILLE  
 Tél. +33 (0)6 89 98 94 82  
 drubigny.architecte@orange.fr